

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 24 mars 1938.

Il est résolu.—Que soit institué un Comité permanent de la radiodiffusion pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada, et pour étudier les méthodes de la Société, et surtout les recettes, les dépenses et l'expansion, ce comité devant posséder tous les pouvoirs dévolus aux comités permanents en vertu du Règlement et ceux que lui accorde une résolution adoptée par cette Chambre le 7 février 1938.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

LUNDI, 7 février 1938.

Il est ordonné.—Que le Comité permanent de la radiodiffusion, institué pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada, etc., soit autorisé à étudier et examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

VENDREDI, 4 mars 1938.

Il est ordonné.—Que le Comité institué le 24 février dernier, nanti des pouvoirs d'un comité permanent, pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada, et pour étudier les méthodes de la Société, soit composé des membres suivants: MM. Ahearn, Barber, Beaubien, Bertrand (*Laurier*), Bouchard, Côté, Dupuis, Edwards, Factor, Hamilton, Howe, Isnor, Johnson (*Bow-River*), Lawson, MacKenzie (*Neepawa*), MacLean (*Prince*), MacMillan, Martin, Patterson, Ross (*Moose-Jaw*), Turgeon, Wermenlinger et Woodsworth.

Et que le quorum soit formé d'au moins neuf membres dudit comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.